DELIBERATION DU CONS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 070-217001205-20241220-202412105-DE



DE LA COMMUNE DE C

Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26 Date de la convocation: 11 décembre 2024

Date d'affichage : 24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. M. JACOBERGER - B. PY - G. BRIOT adjoints -S. COLLILIEUX - F. LUPFER - R. KIFFER - Y. TESTON - S. TETOT - C. LAMBOLEY -S. LAMBERT - B. GRANDJEAN - O. HOUILLON - M. FAIVRE - A. IPPONICH Pouvoirs: T. SEGUIN donne pouvoir à Y. TESTON - C. HOTTINGER donne pouvoir à R. KIFFER - P. PARISOT donne pouvoir à S. LAMBERT - G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT - V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY - T. SCHLUMBERGER donne pouvoir à M. JACOBERGER - M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE - M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à S. TETOT Absents: C. AMAROT HOUSSARD - D. RANOUX

Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/12/105

Solidarité – Fonds de soutien en faveur des sinistrés et des victimes du cyclone « Chido » à Mayotte

Suite à la tragédie humaine causée par le cyclone dévastateur, dénommé « Chido », à Mayotte du samedi 14 décembre 2024, faisant de nombreuses victimes, blessés et sans- abris parmi la population Mahoraise, la solidarité s'organise.

Des opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence à Mayotte, qui est pour rappel le département le plus pauvre de France. La Ville de Champagney souhaite participer à l'effort de solidarité et de reconstruction à Mayotte.

Dans ce cadre, et dans sa volonté d'exprimer sa générosité à l'égard des populations sinistrées, la municipalité propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 € à une association pour soutenir la population Mahoraise à la suite du cyclone « Chido », qui a touché le département samedi 14 décembre 2024,
- Donne délégation à Mme le Maire pour le choix de l'association
- Plus généralement, décide d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Marie-Claire FAIVRE